

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023**  
**DELIBERATION N° DE-2023-211**

L'an deux mil vingt-trois, le 19 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de la délibération DE-2023-196), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-201), Mme MOTHES (à partir de la délibération DE-2023-195) , M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme HARDOUIN-TORRE à Mme BISAUTA ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY (jusqu'à la délibération DE-2023-195) ; M. DAUBISSE à M. CORREGE (jusqu'à la délibération DE-2023-200) ; Mme MOTHES à M. UGALDE (jusqu'à la délibération DE-2023-194) ; Mme BROCARD à Mme LIOUSSE.

**Absent(s) :**

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

*Entendu le rapport de Mme MARTIN-DOLHAGARAY,*

**OBJET : ENFANCE - JEUNESSE - EDUCATION** – Restructuration et extension du groupe scolaire du Prissé - Lot 15 - Réseaux d'adduction - Marché COREBA n° 23015 - Avenant n°1.

La Ville de Bayonne a confié à l'agence d'architecture HIRU, atelier d'architecture domiciliée à Bayonne, et représenté par Madame Axelle Lieux, architecte, la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire du Prissé, ainsi que la mission de relogement provisoire de l'école durant la période des travaux.

Par délibérations des 09 février 2023 et 05 avril 2023, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux décomposés en 17 lots, hors « Désamiantage » et « Bâtiments modulaires ».

Les travaux ont démarré le 19 mai 2023 et devront s'achever fin août 2024.

Les travaux du lot n°15, Réseaux d'adduction, ont été confiés à la société COREBA pour la somme de 48 010,02 € HT.

En cours de travaux il s'est avéré nécessaire de réaliser de travaux supplémentaires.

Ainsi, en cours d'exécution, la Régie des eaux a demandé d'effectuer le prolongement du réseau et la mise en place de niches parfaitement adaptées et ajustées à l'équipement fournis et posé par COREBA, seul en capacité de fournir ces éléments sur mesure.

Ces travaux qui comprennent la réalisation de tranchées et de réseaux aériens, ainsi que la création de niches spécifiques, s'élèvent à 2 280,95 € HT.

Par ailleurs, le point de raccordement initialement convenu avec le concessionnaire Orange, a dû être prolongé à la demande de celui-ci. En effet, le réseau s'est avéré plus profond que prévu, le repérage n'ayant pas été suffisamment précis en altimétrie. Le titulaire du marché avait commencé le passage de câble, dont il s'agissait de prolonger la longueur.

Ces travaux comprennent la création et l'ouverture de tranchées, ainsi que l'installation de tubes PVC et de chambre, s'élèvent à 9 972,45 € HT.

Enfin, en cours d'exécution des travaux, ENEDIS a demandé la réalisation d'un simple muret technique en remplacement d'une autre prestation pour le futur coffret. Cette réalisation entraîne une moins-value de 897,65 € HT.

Ainsi qu'il a été exposé plus haut, les prestations supplémentaires ont été rendues nécessaires par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir, conformément à l'article R.2194-5 du code de la commande publique.

L'ensemble des plus-values s'élève à la somme de 11 355,75 € HT soit une hausse de +23.65% du marché initial. Le nouveau montant du marché s'élève à 59 365,77 € HT.

La commission d'appel d'offres, saisie le 12 octobre 2023, a rendu un avis favorable.

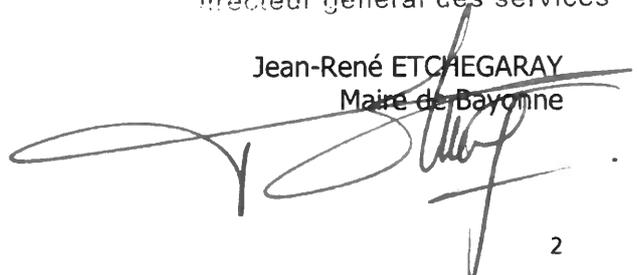
Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché n°23013 aux conditions indiquées ci-dessus.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**

Par délégation du Maire  
David Tollis  
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne





## AVENANT N°1 AUGMENTATION DE MONTANT

### **A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Ville de Bayonne  
HOTEL DE VILLE  
1 AVENUE MARECHAL LECLERC  
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63  
Poste : 61.63  
Télécopie : 05.59.59.30.91  
Courriel : [commandepublique@bayonne.fr](mailto:commandepublique@bayonne.fr)  
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>

<https://demat-ampa.fr>

Représenté par : Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué  
à la commande publique

### **B - Identification du titulaire du marché**

COREBA  
Zone Artisanale Pignadas  
BP N° 50016  
64240 HASPARREN  
Courriel : [affaires@coreba.net](mailto:affaires@coreba.net)  
Tél. : 05.59.29.42.84  
Fax. : 05.59.29.48.49  
SIRET : 32793197800024

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

### **C - Objet du marché**

TRAVAUX DE RESTRUCTURATION EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DU PRISSE/ Lot n° 15 :  
RESEAUX D'ADDUCTION

Référence du marché : 23016

Date de la notification : 28/03/2023

Délai d'exécution : 17 mois, à compter du 29/03/2023 et jusqu'au 26/07/2024.

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 48 010,02 €
- Montant TTC : 57 612,02 €

## D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 48 010,02 €
- Montant TTC : 57 612,02 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 11 355,75 €
- Montant TTC : 1 3 626,90 €

- % d'écart introduit par l'avenant : 23,65 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 59 365,77 €
- Montant TTC : 71 238,92 €

Les prestations objet du présent avenant sont les suivantes :

- A la demande de la régie des eaux : prolongement du réseau devenu nécessaire d'où la réalisation de tranchées et de réseaux aériens et créations de niches spécifiques pour 2 280,95 € HT
- A la demande d'ORANGE : Point de raccordement prolongé nécessitant des travaux supplémentaires avec création et ouverture de tranchées et installation de tubes PVC et de chambre pour 9 972,45 € HT
- A la demande d'ENEDIS : réalisation d'un muret technique en remplacement d'une autre prestation pour le futur coffret présentant une moins-value de 897,65 € HT

## E - Signature du titulaire du marché

A .....

Le .....

Signature du titulaire

## **F - Signature du pouvoir adjudicateur**

A .....

Le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur  
Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué  
à la commande publique

P-J. : DPGF

## **G - Notification de l'avenant au titulaire du marché**

### **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A .....

Le .....

**Signature**

### **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

### **En cas de notification par voie électronique :**

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché :

**DPGF**

**TRAVAUX DE RESTRUCTURATION EXTENSION DU  
GROUPE SCOLAIRE DU PRISSE  
Lot n°15. Réseaux d'adduction marché**

**Marché : 23016 - Titulaire : SOCIETE COREBA**

**AVENANT N° 1**

⇔ Plus-value réseau AEP :	<b>2 280.95€ HT</b>
- Réalisation de tranchées et réseau aérien	1 024.80€ HT
- Niche d'arrosage béton avec tampon remplissable	-1 011.02€HT
- Niche spécifique avec robinet d'arrêt pour collectif	2 070.91€ HT
- Chambre LOT1 compteur	-1233.49€HT
⇔ Moins-value basse tension :	<b>-897.65€HT</b>
- Muret technique pour encastrement du coffret	-897.65€HT
⇔ Plus-value Télécom :	<b>9 972.45€HT</b>
- Tranchées, pénétration et enrobage	2123.03€HT
- Ouverture de tranchée sous chaussée, déblais + réfection	5607.48€HT
- Tube PVC 42/45	1385.50€HT
- Chambre L2T	853.34€HT

**Total :**

**11 355,75 € HT**